



## 1986 / 1

## 51

### Editorial

#### Une Constituante pour l'Union européenne

Après le changement de majorité parlementaire, il est juste de souligner les progrès réalisés en France depuis 1981 dans différents domaines et en particulier au travers de la décentralisation qui constitue un premier pas vers la démocratie locale.

Cependant les fédéralistes savent depuis longtemps que la solution des grands problèmes de notre époque ne passe plus par un changement de gouvernement dans les états européens.

Les dernières élections en France ont été révélatrices du stade avancé de décomposition de l'Etat-national. En effet un nombre important de citoyens a manifesté son intuition de l'incapacité des familles politiques traditionnelles à résoudre les grands problèmes du moment dans le cadre où elles se complaisent. Telle est la signification profonde des 10 % de voix qui se sont portées sur les listes d'une extrême-droite fascisante et raciste sans que ces électeurs aient toujours bien pesé les conséquences d'un tel acte.

Telle est aussi la signification du score dérisoire du P.C.F. qui paye chèrement son alignement sur Moscou et son incapacité à prendre le tournant européen comme le P.C. italien a su le faire avec succès.

L'acceptation par une partie de la droite classique d'alliances, même ponctuelles (à l'occasion des élections des présidents des Conseils régionaux par exemple) avec le Front

National doit constituer un avertissement des risques qu'encourt la démocratie à s'étioler dans un cadre dont l'incapacité à affronter la crise ne peut que croître.

**Le seul rempart de la démocratie c'est aujourd'hui l'Union européenne.**

Or le Sommet de Luxembourg a signé l'échec de la méthode intergouvernementale pour avancer dans le sens de l'unification politique de l'Europe.

Si l'acte unique adopté à cette occasion comporte des points positifs, il est cependant fort éloigné du projet de Traité d'Union européenne élaboré par le Parlement européen.

Comme les fédéralistes l'ont toujours affirmé la méthode diplomatique n'est pas la bonne pour réaliser une union entre des Etats souverains.

Altiero Spinelli nous rappelle aujourd'hui la seule méthode adéquate, la Constituante. Devant la Commission institutionnelle du Parlement européen, il a déclaré en Janvier 1986 : " les élections [ européennes ] de Juin 1989 devront être faites pour élire un Parlement doté d'un mandat constituant. La Constitution de l'Union approuvée par ce Parlement serait ... ratifiée par les Parlements nationaux ou par des référendums nationaux, mais elle ne devrait en aucun cas être soumise et remaniée par des conférences diplomatiques. "

Il appartient à chacun de nous, dès aujourd'hui, de véhiculer ce message dans nos associations, comités de jumelage, etc... afin que le peuple européen commence à se mobiliser pour obtenir pour le Parlement un mandat constituant. La manifestation de La Haye, à l'occasion du prochain Sommet le 26 Juin, en constituera la première étape.

# L'UNION EUROPEENNE APRES LUXEMBOURG

Le Parlement européen a adopté une position sur l'acte unique de Luxembourg dont nous tenons à souligner la justesse et la clairvoyance. En effet il considère "comme non démocratique qu'une réforme institutionnelle de la Communauté et de la Coopération politique, qui concerne directement tous les citoyens de la Communauté en tant que tels, ait été élaborée sans débat public et en tenant à l'écart l'Assemblée qui les représente légitimement au niveau européen. " Il souligne

les ambiguïtés et les insuffisances de l'Acte, qui permettra l'interprétation la plus contradictoire car, tout en proclamant des objectifs importants, il ne prévoit ni les méthodes de prise de décision et d'exécution permettant à la Communauté d'agir avec efficacité, ni une procédure législative qui assure une participation démocratique du Parlement européen ... L'Acte Unique ne peut conduire qu'à quelques modestes progrès dans certains domaines communautaires, mais il ne constitue aucunement la véritable réforme de la Communauté dont ses peuples ont besoin afin d'assurer leurs positions économique et politique dans le monde et de pouvoir répondre à leurs exigences en matière de croissance harmonieuse, de création d'emplois, de solidarité, de sécurité et de responsabilités internationales. Il exploitera évidemment jusqu'à ses limites les possibilités offertes par l'Acte Unique - s'il est ratifié ; charge sa commission politique d'y veiller ; confirme qu'il poursuivra sa lutte dans l'esprit de son projet de Traité d'Union pour parvenir à la création d'une véritable union politique et économique entre les Etats de la Communauté et, le cas échéant, à la définition des relations à maintenir entre cette Union et les Etats qui ne seront pas encore disposés à faire ce pas supplémentaire ...

Il lance un appel solennel aux citoyens, aux Parlements nationaux, aux partis dont les membres se battent dans cette Assemblée pour une véritable Union, pour qu'ils prennent conscience de ce que, sans la création de l'Union européenne, il n'y aura pas d'avenir pour les peuples européens et pour qu'ils s'engagent dès à présent à construire cette Union avec ceux qui le veulent et selon une procédure démocratique impliquant les représentants de ces peuples.

[Extraits de la résolution du Parlement européen sur l'Acte Unique approuvé par la conférence intergouvernementale les 16 et 17 Décembre 1985 à Luxembourg.]

## FEDECHOSSES

### POUR LE FEDERALISME

### PRESSE FEDERALISTE

26 RUE SALA - 69002  
LYON

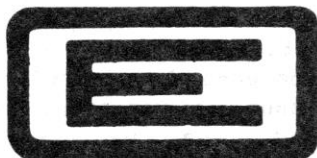
Directeur de la publication  
J.L. PREVEL

#### Comité de rédaction

J.F. BILLION  
F. BLANCHARD  
C. CABOCEL  
J.M. DUBOS  
A.M. GORDIANI  
B. LESFARGUES  
J.P. PASDELOUP  
C. REVEYRAND  
B. SAINT-GAL

Imprimerie BRESSAUD

Commission paritaire 56256



## GRANDE MANIFESTATION A LUXEMBOURG



Après le succès considérable de la manifestation de Milan en Juin dernier, une nouvelle démonstration de force a eu lieu le 2 Décembre à Luxembourg à l'occasion du dernier Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements ; des milliers de personnes sont venues y prendre part de toute l'Europe.

C'est le maire de Luxembourg qui a ouvert la série des allocutions, apportant le salut de sa ville aux manifestants. Après lui, ont pris la parole John PINDER, Président de l'U.E.F., Gaston THORN, Président du Mouvement Européen international et différents parlementaires européens.

Tous les orateurs ont souligné que les résultats déjà obtenus par la Communauté représentent un patrimoine menacé d'être réduit à néant si l'on n'a pas le courage et la volonté politique d'accomplir un saut qualitatif avec la création de l'Union européenne, ainsi que le réclament le Parlement européen et le peuple européen à travers son avant-garde la plus consciente présente à Luxembourg.

Arrivé tardivement, avec Altiero SPINELLI, et suite à une réunion impromptue du Bureau du P.E., son Président Pierre PFLIMLIN devait à son tour rappeler les positions

de l'Assemblée en ce qui concerne particulièrement le pouvoir de co-décision du Parlement, le vote à la majorité au sein du Conseil et l'augmentation des pouvoirs décisionnels de la Commission.

Pierre PFLIMLIN devait enfin souligner l'importance des manifestations telles que celles de Milan et du Luxembourg pour souligner l'unité entre le peuple européen et son Parlement.

L'on sait depuis que devant les positions frileuses du Sommet quant à l'Union Européenne et devant le peu de substance de ce que l'on a appelé l'"acte unique européen", le Président du Parlement européen, seul dépositaire de la légitimité démocratique européenne, a refusé de participer aux cérémonies de signature de ce document.

\*\*\*

Par ailleurs et afin de marquer la volonté du peuple européen de ne pas cesser le combat avant la création irréversible de l'Union européenne et afin de faire pression sur le prochain Sommet de la Communauté, il a été décidé d'organiser une nouvelle manifestation à La Haye au printemps.

# Bienvenida España Bemvindo Portugal

1er Janvier 1986 : L'Espagne  
et le Portugal dans la C.E.E.

Le principe de l'adhésion de ces deux Etats à la C.E.E. était acquis depuis qu'ils étaient revenus à la démocratie au milieu des années 1970.

Il aura cependant fallu 8 ans de négociations de bouts de chandelle pour que cette adhésion soit enfin réalisée.

- La C.E.E. compte désormais 320 millions d'habitants avec un Produit intérieur brut de 3.000 milliards d'ECUS (par comparaison les U.S.A. avec 212 millions d'habitants ont un P.I.B. de 4.000 milliards d'ECUS).  
- Le Parlement européen accueille pour sa part 60 parlementaires espagnols et 24 portugais ; il comptera désormais 518 membres et nous rendons compte par ailleurs de sa nouvelle composition politique. A cette occasion il nous a paru intéressant de reprendre l'interview de M. PLANAS PUCHADES, député (socialiste) de Cordoue, publiée par **Tribune pour l'Europe** (13-17 Janvier 1986).

A l'heure où le Portugal et l'Espagne démocratiques ont enfin pu réaliser leur souhait d'adhérer à la C.E.E. qu'il nous soit enfin permis d'avoir une pensée émue pour notre ami Enrique TIERNO GALVAN, maire de Madrid, décédé le 19 Janvier.

Alors que son pays subissait le joug de la dictature franquiste, E. TIERNO GALVAN, alors professeur de sciences politiques à la prestigieuse université de Salamanque, était membre du Comité Fédéral de l'U.E.F.... Un membre pas tout à fait comme les autres car souvent il manquait à l'appel : la police politique espagnole lui avait retiré son passeport.

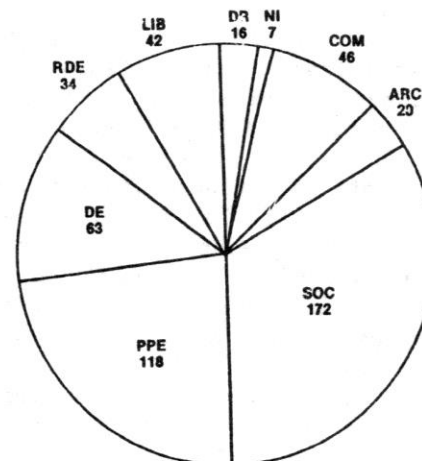


Dessin de Pessin - Le Monde - 1er Janvier 1986

## Le «nouveau Parlement»

| Groupe   | Sièges | %    |
|--|--------|------|
| socialiste   | 172    | 33,2 |
| du parti populaire européen (démocrate-chrétien)             | 118    | 22,8 |
| des démocrates européens                                     | 63     | 12,2 |
| communiste et apparentés                                     | 46     | 8,9  |
| libéral, démocratique et réformateur                         | 42     | 8,1  |
| des renouveaux et du rassemblement des démocrates européens* | 34     | 6,6  |
| arc-en-ciel  | 20     | 3,9  |
| des droites européennes                                      | 16     | 3    |
| non inscrits   | 7      | 1,3  |

\* Nouvelle appellation du rassemblement des démocrates européens



# Interview

## M. Planas Puchades

■ *Tribune pour l'Europe: Qu'attendez-vous de l'entrée de votre pays dans la Communauté européenne?*

■ *Le récent accord de Luxembourg n'a pas touché au droit de veto et n'a pas augmenté substantiellement les pouvoirs du Parlement européen. Dans quelle mesure cela vous inquiète-t-il pour l'avenir de la Communauté à Douze?*

■ L'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne est un fait d'importance historique, tant pour la Communauté européenne que pour l'Espagne. En effet, la Communauté retrouve une perspective méridionale. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal implique un rééquilibrage interne, qui a été maintes fois évoqué, et dont les conséquences vont être perçues dans les prochaines années. Pour la Communauté européenne, l'entrée de l'Espagne constitue un renfort du point de vue politique: l'Espagne va s'engager pour le développement et l'affermissement des institutions communautaires. Du point de vue de l'Espagne, son adhésion à la Communauté européenne constitue un tournant fondamental dans son histoire moderne: elle met un terme à l'isolement politique et économique qui a été le sien au cours des deux derniers siècles.

■ J'estime que le «droit de veto» tel qu'il a été appliqué après le compromis de Luxembourg de 1966 doit être restreint dans les délais les plus brefs, l'objectif étant de le faire disparaître à terme. C'est cette idée que notre gouvernement a défendue au Conseil européen de Milan comme à celui de Luxembourg. Tant le maintien du droit de veto que le fait que les pouvoirs



du Parlement européen n'aient pas été substantiellement augmentés au dernier Conseil européen de Luxembourg, qui a mis un point final à la Conférence intergouvernementale, nous paraissent préoccupants en ce qui concerne l'évolution démocratique interne des institutions communautaires. J'espère que des progrès seront faits dans les prochaines années dans le cadre de la Communauté à Douze et qu'il sera possible, avec le soutien de tous les pays membres, d'arriver à des accords réalistes et pragmatiques permettant d'aboutir à des résultats pour ce qui est des pouvoirs du Parlement européen et de la prise de décision au sein du Conseil des ministres.



#### L'ACTE UNIQUE EUROPEEN

Nous avons à ce jour une connaissance plus précise de ce qu'il faut entendre par "Acte Unique Européen". Il se révèle être, comme nous le craignons très en-deçà de ce que le Parlement Européen préconisait dans son Projet, et probablement très insuffisant pour permettre un fonctionnement efficace d'une Europe à douze.

Là où il fallait balayer, voir grand, faire preuve d'audace et construire solide, le Conseil de Milan a replongé un nez fort long dans ses vieilles conceptions égöistes et jalouses qui mènent tout droit au nationalisme le plus farouche. On est alors resté avec ses vieilles hardes et on a ravaudé à petits frais une bâtisse délabrée, rongée par le salpêtre de tant de hargne et trop petite pour accueillir les Membres de la Famille.

Le travail qu'avait sagement, patiemment fait la Commission institutionnelle du Parlement Européen durant près d'un an et demi, du 6 Juillet 1982 au 16 Février 1984, était un tout cohérent, neuf et constructif, c'était, en un mot, un Projet porteur d'espoir.

---

[Extrait de Euro 12, bulletin édité par la Fédération française des Maisons de l'Europe, Mars 86].

#### HUMEURS

##### Un seul avenir : "l'Union Européenne"

Si le ridicule tuait, il n'y aurait plus d'hommes politiques en France. Leur discours ne dépasse pas, intellectuellement le niveau du "blabla-bla" ! Où est le débat d'idées les perspectives d'avenir ? ... nulle part ! Il est vrai qu'un homme politique ne pense pas : il serre des mains ou danse. Les hommes politiques de droite comme de gauche sont creux comme une cruche vide. Pour assurer leur avenir, les citoyens ne doivent faire confiance qu'à eux-mêmes et dans les actions dont ils prennent l'initiative.

Notre avenir c'est l'Union européenne, et non pas l'hexagone étroit et mesquin dépassé par l'histoire. Constituons de partout des "comités pour l'Union européenne". Balayons les miasmes de l'égoïsme et du nationalisme. Si ceux qui nous lisent sont capables de réagir et non pas de subir, qu'ils prennent contact avec nous : nous les aiderons à constituer localement leur "Comité pour l'Union européenne."

Sinon qu'ils ne se lamentent pas, qu'ils ne pleurent pas sur les difficultés de l'heure : ils n'ont qu'à subir en attendant de disparaître.

## ECHOS DU PARLEMENT EUROPEEN

### Télécommunications : harmoniser les normes

(Rapport de M. Alman METTEN (Soc. NL), au nom de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle - doc.A2-176/85)

La disparité des normes entre les Etats membres est dans une large mesure responsable de la fragmentation du marché des technologies de l'information et des télécommunications, ce qui handicape les producteurs européens vis-à-vis de leurs concurrents américains et japonais, dont les frais de recherche sont déjà couverts sur le marché intérieur, moins ou non cloisonné. La normalisation dans ce domaine est donc indispensable ... en effet, l'économie européenne subit un grave préjudice du fait qu'actuellement, un fabricant désireux de commercialiser un terminal dans les dix Etats membres et d'en obtenir l'agrément doit pratiquement effectuer dix fois les mêmes essais !...

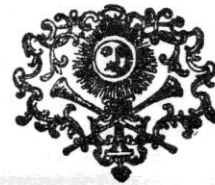
### SITUATION POLITIQUE EN AMERIQUE DU SUD

(Rapport intérimaire de Mme Marlène LENZ (PPE, A), au nom de la commission politique - Doc.A2-187/85)

Dans l'ensemble, le rapporteur est satisfait de la situation politique en Amérique du Sud où la démocratie s'est consolidée et où le respect des droits de l'homme s'est amélioré à l'exception du Chili et du Paraguay. Estimant qu'un lien étroit existe entre la croissance économique, la stabilité politique et sociale et le respect des droits de l'homme, Mme LENZ demande que la Communauté apporte son concours au développement économique et social de ces pays, en soutenant notamment toutes les formes de coopération régionale (Pacte andin, marché commun d'Amérique centrale) et en coopérant à la préservation et à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles. La Communauté ne pou-

vant tout faire et étant obligée de concentrer ses efforts, elle recommande une aide communautaire au profit des pays pauvres tels que la Bolivie, sous la forme de subventions à fonds perdus ou de remise partielle de dettes.

## ABONNEZ VOUS



## IL FEDERALISTA

rivista di politica

## LE FEDERALISTE

revue de politique

## THE FEDERALIST

a political review

*Directore: Mario Albertini*

Abonnement pour trois numéros par an :  
140 F à adresser à :

Presse Fédéraliste 26 rue Sala 69002 LYON

Compte bancaire B.C.C.M.LYON 23.2310 060 55 9

## OTAGES ET MINORITES

Communiqué de presse de l'agence mondialiste de presse (A.M.I.P. c/o Citoyens du Monde, 15, rue Victor Duruy, 75015 - PARIS).

En l'absence d'une **Institution Mondiale supranationale démocratique des Droits de l'Homme** qui, réellement dégagée des prérogatives des gouvernements nationaux, serait seule capable d'étudier sereinement les problèmes rencontrés par les minorités et d'y apporter solution, il faut, aujourd'hui, ouvrir le dialogue avec les ravisseurs d'otages et, pour cela,

les **CITOYENS DU MONDE** prient instamment **PEREZ DE CUELLAR**, Secrétaire Général des Nations Unies, de se substituer aux émissaires des gouvernements et d'intervenir, **PERSONNELLEMENT**, au nom du peuple du monde, auprès des ravisseurs.

En effet, en l'attente d'un Gouvernement Fédéral Mondial, c'est aujourd'hui aux Nations Unies, . d'intervenir pour la libération des otages, . d'étudier la défense des intérêts des minorités trop souvent contraintes de se réfugier dans le terrorisme et le chantage, faute d'autres moyens d'expression, . d'étudier la légitimité de leurs revendications.

C'est, vraisemblablement, la seule tentative valable pour éviter l'escalade actuelle de la violence.

Mars 1986

### ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F                      SOUTIEN : 50 F                      MÉRITANT : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

FÉDÉCHOSES - POUR LE FÉDÉRALISME  
26, Rue Sala - 69 002 LYON

DISPENSÉ  
DE TIMBRAGE

LYON - PERRACHE  
ROUTAGE 206



# PARLEMENT EUROPÉEN

COMMISSION INSTITUTIONNELLE

Document de travail

sur

la stratégie du Parlement européen pour mettre en application  
le paragraphe 7 de la résolution du 16 janvier 1986 sur la position  
du Parlement européen sur l'Acte unique  
approuvé par la Conférence intergouvernementale

Rédacteur : M. Altiero SPINELLI  
Président de la commission

---

24.1.1986

PE 103.514

NOTE de M. Altiero SPINELLI, Président de la commission institutionnelle, en vue de donner suite au mandat reçu par le Parlement européen le 16 janvier 1986,

qui dit "engage sa commission institutionnelle :

- à poursuivre les contacts avec les Parlements nationaux afin de lui permettre de tenir compte de leurs positions et observations ;

- à dresser avant le 1er janvier 1988 un bilan sur les résultats d'ensemble obtenus par l'application de l'Acte unique en vue de préparer, en temps utile, des propositions de réforme à proposer aux citoyens dans les élections de 1989,..."

1. L'Acte unique, indépendamment de l'hypothèse de son entrée en vigueur, laisse ouverte et non résolue la tâche de réaliser l'Union européenne ;
2. La tentative d'arriver à un traité instituant une Union européenne menée par une Conférence intergouvernementale, en excluant toute participation réelle du Parlement européen à l'élaboration et à la définition finale du texte, a démontré que :
  - a) le fait d'avoir adopté une procédure qui obligeait à atteindre dans la Conférence des résultats unanimes (article 236) a donné une position de force énorme à ceux qui avaient des positions restrictives, voire négatives, et s'y tenaient fermement. Les autres, partisans des initiatives avancées (par exemple : MM. Mitterrand, Dumas, Kohl, Genscher, le Bundestag) pouvaient difficilement tenir tête à ceux qui partageaient les vues restrictives (Quai d'Orsay, Aussenamt, Bundesbank, etc...), car leurs délégations se sentaient obligées dans la Conférence à s'aligner par sens de réalisme sur les positions des Etats les plus négatifs, ayant été exclue au départ même l'hypothèse de mettre ceux-ci en minorité et de leur faire comprendre que l'on aurait marché en avant sans eux,
  - b) le fait d'avoir confié la rédaction de l'Acte à une Conférence intergouvernementale, où chaque ministre s'était fait préparer les thèses à présenter et les options entre lesquelles choisir

par ces diplomates et autres hauts fonctionnaires nationaux, a eu comme conséquence que la Conférence non seulement n'a engendré aucune idée européenne constructive, mais qu'elle a littéralement broyé les idées innovatrices qui étaient sur la table.

Il convient en effet de se rendre compte que toute administration publique a comme rôle naturel dans toute communauté humaine d'assurer le maximum de continuité avec le passé, et qu'il est par conséquent utile et nécessaire de s'appuyer sur elles et de se laisser largement inspirer par elles lorsqu'il s'agit d'administrer l'existant, mais qu'il est au contraire nécessaire de mettre un peu de côté leur influence et ne pas trop les écouter lorsqu'il s'agit d'innover. Dans notre cas au contraire, on a confié la tâche de proposer des innovations à leurs adversaires

3. se proposer de laisser passer quelque temps et puis essayer de parcourir à nouveau le chemin de l'article 236, c'est-à-dire de l'unanimité et de la diplomatie signifierait vraiment n'avoir rien appris ;
4. le but à viser par ce Parlement ne peut être que d'obtenir que les élections de juin 1989 soient faites pour élire un Parlement doté d'un mandat constituant. La Constitution de l'Union approuvée par ce Parlement serait naturellement ad referendum, c'est-à-dire ratifiée par les Parlements nationaux ou par des référendums nationaux - mais elle ne devrait en aucun cas être soumise et remanipulée par des conférences diplomatiques ;
5. pour atteindre ce but, le Parlement européen devrait organiser ses travaux à peu près de la manière suivante :
  - A. FEVRIER - AVRIL 1986 - la commission institutionnelle met au point la stratégie à suivre et formule un projet de résolution qu'elle soumettra à l'approbation du Parlement européen et qui contient :
    - i) le mandat que la Constituante devrait recevoir. Ce mandat (long d'une page maximum) contiendra l'indication des institutions de l'Union, de leurs caractéristiques supranationales, des conditions pour l'entrée en vigueur de la Constitution, des modalités à suivre si elle a été approuvée seulement par une "masse critique" (majorité des Etats et 2/3 de la population globale),

ii) L'invitation aux gouvernements et à leurs parlements à tenir (dès que le minimum d'adhésion aura été atteint) des référendums consultatifs (car autrement des réformes constitutionnelles devraient être entreprises partout) dans leur pays pour approuver ou rejeter l'idée d'une Constituante dotée du mandat indiqué ci-dessus ;

- B. AVRIL - JUILLET 1986 - les groupes politiques du Parlement européen prennent position sur la proposition de la commission institutionnelle ;
- C. SEPTEMBRE 1986 - Le Parlement européen approuve le projet de résolution de la commission institutionnelle indiqué ci-dessus ;
- D. OCTOBRE 1986 - OCTOBRE 1987 - au nom du Parlement européen la commission institutionnelle prend toutes les initiatives et les contacts nécessaires pour obtenir le soutien des Parlements nationaux, des partis pro-européens, des forces sociales, et enfin d'au moins la "masse critique" des gouvernements (majorité des Etats + 2/3 de la population globale) pour que les référendums soient tenus. Il s'en suit que le budget 1987 (préparé en 1986) devra prévoir les fonds nécessaires pour cette action de la commission institutionnelle ;
- E. OCTOBRE 1987 - JANVIER 1988 - les gouvernements (point D.) décident la convocation des référendums et signent entre eux une convention (pas un traité) qui les engage à soumettre la future Constitution à la ratification de leurs Etats, si le référendum consultatif a donné une majorité favorable ;
- F. MAI - JUIN 1988 - référendums ;
- G. JUIN 1989 - élection de la Constituante européenne (= troisième Parlement élu).